

Sujet : [INTERNET] enquête publique projet biogaz

De : Gérard Potin

Date : 03/02/2022 11:13

Pour : "pref-projet-biogazdegailon@eure.gouv.fr" <pref-projet-biogazdegailon@eure.gouv.fr>

Bonjour

Le dossier d'autorisation de 2013 était basé pour une production annuelle de 22340 M3 de digestats liquides

Depuis plusieurs années ce quota est dépassé

Le site de Gaillon va passer à 35000 M3

L'installation est équipée d'un biofiltre pour traiter les événements et capter les odeurs

Sur ce même filtre biogaz a ajouté le captage des déversements des camions

Sera-t-il capable de supporter cette augmentation de production

La DREALE fait-elle des mesures de débits, d'efficacité à comparer avec les caractéristiques de ce filtre ?

Ce projet intitulé extension du plan d'épandage masque l'accroissement de traitement donc plus de ressources pour biogaz

De ce fait biogaz pourrait améliorer son installation en termes d'émission d'odeurs

Je suis membre du golf de Gaillon et nous subissons régulièrement des émanations olfactives qui sont à la limite du vomissement

Le golf n'est pas le seul à se plaindre

Des centaines de mails ont été adressés à biogaz sans retour positif

Dans ce projet aucune action de traitement des odeurs du site apparaît

salutations

Gérard POTIN